

MISSIONS LOCALES ET PAIO : L'EMPLOI DES JEUNES EN HAUTE-NORMANDIE

Une offre de services adaptée aux besoins des jeunes et des entreprises.

- Appui au recrutement : définition du profil de poste, information sur les dispositifs d'aides à l'embauche, diffusion d'offres, organisation d'actions de recrutement...
- Appui à la promotion des métiers et des entreprises : réunions collectives d'information sur les métiers, organisation de forums "entreprises", stages de découverte...
- Appui à l'intégration des jeunes : information sur les dispositifs et les actions de formation, accompagnement post recrutement, services et conseils pour faciliter l'intégration (logement, restauration, transport...)...
- Appui à la mise en œuvre d'une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) : promotion du parrainage, outils en faveur de recrutements non discriminatoires, candidatures de jeunes issus de la "diversité".



37000 jeunes accompagnés dans les Missions Locales et PAIO : autant de salariés à venir

RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES
ET PAIO DE HAUTE-NORMANDIE



ANIMATION RÉGIONALE DES MISSIONS LOCALES ET PAIO DE HAUTE NORMANDIE :
27 rue de Sotteville BP 51053
76172 Rouen cedex 1 - tél. 02 90 87 00 39

MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE
33, avenue Champlain - 76038 Cedex
tél. 02 32 81 63 76

MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION HAVRAISE :
2, rue Léon Gautier - 76600 Le Havre
tél. 02 35 22 27 27

MISSION LOCALE PAYS DE CAUX VALLÉE DE SEINE
3, rue Fauquet Lemaître - 76170 Lillebonne
tél. 02 35 38 19 89

MISSION LOCALE RURALE DU TALOU
2, place de l'Eglise - 76 950 Les Grandes Ventes
tél. 02 35 85 99 85

MISSION LOCALE DE LOUVIERS/ VAL DE REUIL/ANDELLE
4, rue Septentrion - BP 222 - 27 100 Val de Reuil
tél. 02 32 59 76 90

MISSION LOCALE DE DIEPPE CÔTE D'ALBÂTRE
8, avenue Normandie Sussex - 76 200 Dieppe
tél. 02 35 84 96 56

MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION D'ELBEUF :
136, rue Pétau - BP 412 - 76 504 Elbeuf
tél. 02 32 96 44 30

PAIO DE FÉCAMP
5, rue Théagène Bouffart - 76 400 Fécamp
tél. 02 35 29 06 18

MISSION LOCALE PAYS D'EVREUX ET EURE SUD
42, rue du Maréchal Joffre - 27 000 Evreux
tél. 02 32 23 53 30

PAIO DE LA POINTE DE CAUX
Maison du Canton - 76 280 Criquetot-l'Esneval
tél. 02 35 27 28 08

MISSION LOCALE CAUX-SEINE-AUSTREBERTHE :
420, rue Carnot 76 190 Yvetot
tél. 02 35 95 01 43

MISSION LOCALE VERNON SEINE VEXIN
12, rue Steiner - BP 328 - 27 203 Vernon Cedex
tél. 02 32 51 50 65

PAIO QUEST DE L'EURE BERNAY - PONT-AUDEMER
2, place de Verdun - 27 500 Pont-Audemer
tél. 02 32 41 16 83



Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement



**MISSIONS
LOCALES**
HAUTE
NORMANDIE

assoreg.mlpaio@missionslocales-hautenormandie.com

Association Régionale des Missions Locales et PAIO
27, rue de Sotteville - BP 51053 - 76172 Rouen Cedex 1
Tel. 02 90 87 00 39 / Fax 02 35 03 20 99
www.missionslocales-hautenormandie.com

Contrat Initiative Emploi

CUI CIE



- Vous cherchez à recruter en CDD ou CDI
- Vous souhaitez bénéficier d'aides financières pour l'intégration de votre nouveau salarié



Adressez-vous à votre
Mission Locale/PAIO

**MISSIONS
LOCALES**
HAUTE
NORMANDIE



QUELS AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Une prise en charge de l'Etat à hauteur de 47% du SMIC horaire brut (dans la limite de 33h/semaine) pour les jeunes de - 26 ans ayant un niveau équivalent ou inférieur au Bac+3 (40% pour un jeune au-delà du niveau bac +3 si il est demandeur d'emploi de plus de 6 mois).

- L'indemnité de fin de contrat n'est pas due pour l'employeur.

- L'aide est cumulable avec la réduction Fillon sur les bas salaires.

- Les salariés n'entrent pas dans le calcul de l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée du contrat.

QUELS EMPLOYEURS ?

- Employeurs affiliés au régime d'assurance chômage.
- Les associations.
- Les groupements d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ), les EPIC.
- Employeurs de pêche maritime.

SONT EXCLUS

- Les particuliers employeurs.
- Les entreprises ayant licencié pour raison économique dans les 6 mois précédant l'embauche.
- Les entreprises ayant licencié un salarié en CDI pour recruter un salarié en CUI-CIE sur le même poste.

QUELS JEUNES ?

- Jeunes ayant un niveau inférieur ou équivalent au Bac+3 maximum.
- Il n'est pas nécessaire d'être inscrit comme demandeur d'emploi pour bénéficier du CUI-CIE.

MODALITÉS PRATIQUES

- Conclure une convention avec la Mission Locale.
- Désigner un tuteur.
- Délivrer une attestation d'expérience professionnelle.
- Communiquer chaque trimestre à l'ASP les attestations de présence du salarié.

PARTICULARITÉS DU CONTRAT

- CDI ou CDD de 6 mois minimum renouvelable dans la limite de 24 mois.
- L'aide mensuelle de l'Etat est accordée dans la limite de 33h hebdomadaires.
- La rémunération minimale doit atteindre le montant du SMIC (ou le minimum conventionnel).

RÔLE DES MISSIONS LOCALES

- Aide à la définition du poste, aide au recrutement et accompagnement du jeune.

SMIC brut au 1 ^{er} janvier 2010	8,86€
Taux de prise en charge	47%
Durée hebdomadaire du travail	33 h
Coût salarial employeur théorique	1811€
Coût salarial réel (<i>exonération Loi Fillon</i>)	1551,22€
Montant aide de l'Etat	595€
Coût salarial employeur restant à charge	956€